

2 juin 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 2 juin 2014 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire-suppléant, Monsieur Yves Blanc. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput et Michel Lambert.

Monsieur Marcel Loyer, maire, est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent

MOT DE BIENVENUE

En raison de l'absence justifiée de Monsieur Marcel Loyer, Monsieur Yves Blanc précise qu'il présidera cette séance du conseil à titre de maire-suppléant.

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2014 et séance extraordinaire du 28 mai 2014

04- Correspondance

- 4.1 Adoption du bordereau de correspondance

05- Administration

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
- 5.2 Renouvellement d'une marge de crédit avec la Caisse Desjardins de Kildare
- 5.3 Mise à jour des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins
- 5.4 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte Mélanie
- 5.5 Participation aux assises annuelles 2014 de la Fédération Québécoise des Municipalités

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de mai 2014
- 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2014
- 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-03
Lots 96-106 et 98-14 – 850, route Principale
- 6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-04
Lots 96-68-1, 96-70, 98-15 et 98-5 – 840, route Principale
- 6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-05
Lot P117 – 240, route Principale

07- Sécurité publique

- 7.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

08- Loisirs et culture

- 8.1 Embauche du personnel d'animation au camp de jour été 2014
- 8.2 Félicitations aux récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Autorisation de paiement des travaux de réfection de la surface de la 1^{re} avenue Domaine Safari – Décompte no 2 « Final »

9.2 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 – Décompte no 5 « Acceptation provisoire »

9.3 Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 1

9.4 Fonctionnaires désignés - réseaux de desserte locale

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2014-06-127

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

a) Inscriptions refusées au camp de jour 2014 et solutions pour la planification annuelle des inscriptions

La période de questions est close à 20 h 08.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-06-128

3.1 Séance ordinaire du 5 mai 2014 et séance extraordinaire du 28 mai 2014

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput

Et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2014 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2014-06-129

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 mai 2014.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 mai 2014.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2014-06-130

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 31 mai 2014**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 mai 2014 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **466 105.80 \$**

Décaissements : chèques numéros 6110 à 6114	2 804.09 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéros 6115 à 6204	436 960.86 \$
Salaires du mois de mai	26 340.85 \$

Total de la période : 466 105.80 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2014-06-131

5.2 **Renouvellement d'une marge de crédit avec la Caisse Desjardins de Kildare**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 2008-02-032, la Municipalité de Sainte-Mélanie a ouvert une marge de crédit de cinq cent mille dollars (500 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins de Kildare;

ATTENDU l'article 1093 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE RENOUVELER la marge de crédit de cinq cent mille dollars (500 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins de Kildare;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-06-132

5.3 **Mise à jour des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins**

ATTENDU le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU l'entrée en fonction de l'inspecteur municipal, monsieur Alain Lajeunesse;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter monsieur Alain Lajeunesse à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AJOUTER monsieur Alain Lajeunesse à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie (limite de crédit de cinq mille dollars (5 000 \$);

DE CONFIRMER à Visa Desjardins le nom des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins et des limites de crédit autorisées :

Marcel Loyer	10 000 \$
Claude Gagné	10 000 \$
Martin Alarie	5 000 \$
Alain Lajeunesse	5 000 \$

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-06-133

5.4 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte Mélanie

Monsieur Michel Lambert donne un avis de motion à l'effet de présenter un règlement avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure, modifiant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte Mélanie.

2014-06-134

5.5- Participation aux assises annuelles 2014 de la Fédération Québécoise des Municipalités

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER monsieur Marcel Loyer, maire, madame Marie-France Bouchard, conseillère, et monsieur Michel Lambert, conseiller, à participer aux assises annuelles 2014 de la Fédération Québécoise des Municipalités qui auront lieu en septembre prochain à Québec et que les frais d'inscription au montant de six cent quatre-vingt-quinze dollars (695 \$) par participant et leurs frais de déplacement soient assumés par la Municipalité.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2014-06-135

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de mai 2014

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mai 2014 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mai 2014.

Adoptée

2014-06-136

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mai 2014

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 mai 2014, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 15 mai 2014.

Adoptée

2014-06-137

6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-03 – Lots 96-106 et 98-14 – 850, route Principale

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-03 déposée par le Groupe J.F Nadeau Inc., propriétaire du 850, route Principale, situé dans la zone commerciale C-40 et portant les numéros de lot 96-106 et 98-14 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que le Groupe J.F Nadeau Inc. a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 15 mai 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à permettre aux propriétaires d'installer une enseigne à une distance de 3.66 mètres (12 pieds) du côté de la rue de l'Église au lieu de 6 mètres de toutes emprises de rue tel que stipulé à l'article 8.10.6 du règlement de zonage 228-92 ;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-03;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-03 telle que formulée.

Adoptée

2014-06-138

6.4 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-04 – Lots 96-68-1, 96-70, 98-15 et 98-5 – 840, route Principale

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-04 déposée par le Groupe J.F Nadeau Inc., propriétaire du 840, route Principale, situé dans la zone commerciale C-40 et portant les numéros de lot 96-68-1, 96-70-2, 98-15 et 98-5 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que le Groupe J.F Nadeau Inc. a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 15 mai 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à permettre aux propriétaires d'installer des pompes à essence à une distance de 5.48 mètres au lieu de 8 mètres de toutes lignes de lot de rue tel que stipulé à l'article 8.9.3 du règlement de zonage 228-92;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-04;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-04 telle que formulée.

Adoptée

2014-06-139

6.5 Demande de dérogation mineure numéro 2014-04-05 –Lot P117 – 240, route Principale

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-04 déposée monsieur Christian Racette, propriétaire du 240, route Principale, situé dans la zone agricole A-59 et portant les numéros de lot P117 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU que le monsieur Christian Racette a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 15 mai 2014 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que la demande consiste à permettre au propriétaire de construire un garage avec une hauteur de murs de 3.66 mètres au lieu de 3 mètres tel que stipulé à l'article 7.4.2 du règlement de zonage 228-92;

ATTENDU que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

ATTENDU que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-05;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2014-04-05 telle que formulée.

Adoptée

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2014-06-140

7.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Croix-Rouge canadienne.

ATTENDU qu'en vertu de diverses lois la Municipalité de Sainte-Mélanie est première responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre sur son territoire;

ATTENDU l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Croix-Rouge canadienne, venant à échéance le 9 juin 2014;

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE RENOUVELER l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour une période de trois (3) années;

DE CONTRIBUER financièrement à la Croix-Rouge canadienne pour les deux premières années (2014 et 2015) où l'entente de services est en vigueur, sur une base de quinze cents (0,15 \$) par habitant, pour 2 999 habitants soit un montant de quatre cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (449.85 \$);

DE CONTRIBUER financièrement à la Croix-Rouge canadienne pour la dernière année (2016) où l'entente de services est en vigueur, sur une base de seize cents (0,16 \$) par habitant, pour 2 999 habitants soit un montant de quatre cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-quatre cents (479.84 \$);

DE MANDATER Monsieur Marcel Loyer, maire et Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2014-06-141

8.1 Embauche de personnel d'animation au camp de jour été 2014

ATTENDU que le service des Loisirs offre le service de camp de jour pour les familles de Sainte-Mélanie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher le personnel d'animation pour le camp de jour été 2014;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'EMBAUCHER, madame Karianne Durocher-Girard au poste d'animatrice responsable du camp de jour au taux horaire de treize dollars (13.00 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures et pour une période couvrant les activités du camp de jour;

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Dauphin au poste d'animateur du camp de jour au taux horaire de onze dollars et cinquante cents (11.50 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures et pour une période couvrant les activités du camp de jour;

D'EMBAUCHER mesdames Audrey Durocher-Girard et Jennifer Lacoste aux postes d'animatrice du camp de jour au taux horaire de onze dollars (11.00 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures, pour une période couvrant les activités du camp de jour;

D'EMBAUCHER madame Ophélie Simon dans le cadre du programme d'échange du Jumelage Québec/France au poste d'aide-animatrice du camp de jour au taux horaire de onze dollars (11.00 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures, pour une période de six semaines.

D'OFFRIR un stage avec compensation monétaire de cent dollars (100 \$) par semaine à madame Kélianne Valois à titre d'animatrice-stagiaire du camp de jour pour une période couvrant les activités du camp de jour;

Adoptée

2014-06-142

8.2 Félicitations aux récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

ATTENDU la remise de la Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur pour les aînés à monsieur Pierre Brisebois, monsieur Gilles Forget et à monsieur Marcel Loyer ;

ATTENDU cette reconnaissance de leur implication auprès des aînés ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE FÉLICITER monsieur Pierre Brisebois, monsieur Gilles Forget et monsieur Marcel Loyer pour leur implication auprès des aînés et pour la reconnaissance obtenue de la part du Lieutenant-gouverneur.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2014-06-143

9.1 Autorisation de paiement des travaux de réfection de la surface de la 1^{re} avenue Domaine Safari – Décompte no 2 « Final »

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **Beaudoin Hurens** datée du 15 mai 2014 relative à des travaux de réfection de la surface de la 1^{re} avenue Domaine Safari – Décompte no 2 « Final ».

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise le paiement au montant de deux mille trois cent cinquante et un dollar et dix-huit cents (2 351.18 \$) toutes taxes incluses, à l'entrepreneur « **Excavation Normand Majeau Inc.** », pour les travaux de réfection de la surface de la 1^{re} avenue Domaine Safari – Décompte no 2 « Final », tel que recommandé par monsieur Olivier Fréchette, ingénieur, de la firme d'ingénieurs **Beaudoin Hurens** en date 15 mai 2014;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toute subvention ou contribution pour l'entretien du réseau routier local en 2013 (programmes PAARRM et PAERRL du MTQ);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-06-144

9.2 **Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis) – Certificat de paiement no 5 « Acceptation provisoire »**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 14 mai 2014 relative à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 – Certificat de paiement no 5 « Acceptation provisoire ».

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de quarante-deux mille cent soixante-douze dollars et soixante-quatre cents (42 172.64 \$) toutes taxes incluses à **Sintra Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de plusieurs chemins 2012 (*partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis*) – Certificat de paiement no 5, tel que recommandé par monsieur Benjamin Rouette, ingénieur, de la firme d'ingénieurs **Beaudoin Hurens** en date 14 mai 2014;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo, du 8^e rang et rue de l'Église en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue Prévert et des rues Mario, Hélène et Denis en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

2014-06-145

9.3 **Autorisation de paiement des travaux de réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 1**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Beaudoin Hurens datée du 29 mai 2014 relative à des travaux de réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang St-Albert Nord.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de cent dix mille cinq cent soixante-deux dollars et trente-huit cents (110 562.38 \$) toutes taxes incluses à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de sur le 8^e rang et sur le rang St-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 1, tel que recommandé par Benjamin Rouette, ingénieur de la firme d'ingénieurs **Beaudoin Hurens** en date du 29 mai 2014;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection du pavage sur le 8^e rang et sur le rang St-Albert Nord en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-06-146

9.4 Fonctionnaires désignés - réseaux de desserte locale

ATTENDU

que la compagnie Bell et/ou ses filiales et la compagnie Hydro-Québec et/ou ses filiales ou d'autres municipalités de communication sont susceptibles de déposer des demandes d'autorisation à la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'installation de nouveaux réseaux de desserte locale ou la modification de réseaux existants de desserte locale;

ATTENDU

qu'il y a lieu de désigner monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier « fonctionnaire désigné » pour l'approbation des demandes de consentement pour l'installation ou la modification de réseaux de desserte locale sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉSIGNER monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier « fonctionnaire désigné » pour l'approbation des demandes de consentement pour l'installation ou la modification de réseaux de desserte locale sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2014-06-147

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 37.

Adoptée

Yves Blanc
Maire-suppléant

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier